

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE** SÉANCE DU 1 OCTOBRE 2024 À 18H00

# Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

#### Présents:

6

AIX-LES-BAINS Renaud BERETTI 2 **AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel** 

MONTORO-SADOUX Marie-Pierre AIX-LES-BAINS

BOURDEAU 4

DRIVET Jean-Marc 5 **BRISON SAINT INNOCENT** CROZE Jean-Claude

**CHINDRIEUX** BARBIER Marie-Claire CONJUX **SAVIGNAC Claude** 

7 BEAUX-SPEYSER Danièle 8 DRUMETTAZ-CLARAFOND Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Pouvoir de Nathalie FONTAINE

Pouvoir de Armelle PERSON

Pouvoir de Brigitte TOUGNE-

**PICAZO** 

**ENTRELACS** BRAISSAND Jean-François

10 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** LE BOURGET DU LAC 11 **MERCAT Nicolas** 12 LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard

**PUGNY-CHATENOD** 13 **CROUZEVIALLE Bruno RUFFIEUX** ROGNARD Olivier

SAINT OFFENGE 15 **GELLOZ Bernard** 

SAINT PIERRE DE CURTILLE DILLENSCHNEIDER Gérard 16 17 **TRESSERVE** LOISEAU Jean-Claude

**TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas** 18 19 VIVIERS-DU-LAC AGUETTAZ Robert **VOGLANS MERCIER Yves** 20

17 communes présentes

#### Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Thibaut GUIGUE **GRESY-SUR-AIX** Florian MAITRE VIONS Manuel ARRAGAIN

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 SEPTEMBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel), Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

N° : 4 Année : 2024 Exécutoire le : **1** 7 OCT. 2024

Publiée / Notifiée le : 1 7 OCT. 2024

Visée le : 0: 8 (CT. 2024

### MARCHÉS PUBLICS

Marché n°2024-21 : Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains – Lot 3 : Plafonds tendus – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac déploie une politique en matière de transition énergétique, notamment en termes d'équipement et d'installation sur ses bâtiments. La baisse de la consommation énergétique et le développement de la production solaire font partie des enjeux et des priorités de Grand Lac. Le site d'AQUALAC fait partie des bâtiments pouvant recevoir un nouveau système de production d'énergie, avec l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Les travaux consistent à renforcer la structure, à fournir et mettre en place la centrale photovoltaïque sur la toiture du site, ceci comprenant tous les travaux annexes, ainsi que la dépose et la repose du plafond tendu, située dans la zone intérieure des bassins.

La maitrise d'œuvre retenue pour ce marché (marché 23054) est le groupement d'entreprise MADIGNIER ARCHITECTE (mandataire) / INDDIGO (BE photovoltaïque) / COGECI (BE Structures).

L'opération a fait l'objet d'un allotissement.

Le lot 3 (Plafonds tendus) a été attribué à l'entreprise EURL MEUNIER pour un montant de 29 786 € HT et les travaux ont débuté le 22 juillet 2024.

À la suite du contrôle réglementaire annuel du site et à la demande du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) Alpes Contrôles, la mise en place d'un coffret de chantier pour la protection de l'alimentation électrique des travaux a été demandé.

Le montant en plus-value de cette prestation est de 652.00 € HT, qu'il convient de formaliser dans le cadre du présent avenant.

Par ailleurs, lors de la réalisation de ce marché, les prestations de l'article n°5.4 du DPGF « Dépose / repose bandeau LED» ont été réalisées différemment de celles prévues lors de la consultation, entraînant ainsi une moins-value. En effet le linéaire de remise en place de bandeau LED a été moins important que celui prévu lors de la consultation.

La moins-value de cette prestation est de - 500,00 € HT.

Le montant des travaux attribué pour le lot 3 est ainsi porté à 29 938,00 HT, soit une augmentation de 0.51% par rapport au marché initial. En effet, le montant de plus-value est de 152 € HT.

Les crédits sont ouverts au budget Equipements Sportifs 2024 sur l'opération 112-03 – AQUALAC PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

## Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 3 du marché 2024-21, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot 3 du marché 2024-21.

Aix-les-Bains, le 1er octobre 2024

Le Presi Renaud E

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 33

Présents : 20
Présents et représentés : 24
Votants : 24
Pour : 24 Contre: 0 Abstentions : 0

Blancs: 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Marché n.2024-21 : Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'AQUALAC à Aix-les-Bains - Lot 3 : plafonds tendus - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte :

08/10/2024

Date de réception de l'accusé de

08/10/2024

réception :

Numéro de l'acte :

d5169 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20241001-d5169-DE

Date de décision :

01/10/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics1.1.3. Dossier d'avenant